



Municipalité de la
Commune de Prangins

**Préavis No 30/13
au Conseil Communal**

**Demande d'un crédit d'investissement de
CHF 210'000.— destiné à la création d'un skate Park
en béton aux Abériaux**

Cyrille Perret, Municipal,
en collaboration avec
Violetta Seematter, Municipale

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif de demander un crédit d'investissement pour créer un skate Park aux abords des terrains de sports sis aux Abériaux et remplacer l'installation existante.

La Municipalité vous soumet cette demande tenant compte, d'une part, qu'elle correspond au souhait actuel de notre jeunesse à la suite de la motion que Messieurs les Conseillers communaux Jacques Auberson et Blaise Cartier ont déposée le 12 juin 2012. D'autre part, elle s'inscrit dans la stratégie de développement d'infrastructure en faveur de la jeunesse décrite dans le programme de législature 2011-2016 de la Municipalité.

2. Historique et problèmes actuels

Depuis quelques années, nous constatons un intérêt très marqué des jeunes pour les sports de rue tels que le skateboard, les trottinettes et les autres engins à roulettes.

Lors de la législature 2002-2006, le Conseil communal a invité un groupe de jeunes à s'exprimer sur leurs désirs de skate Park et leurs attentes de la part de la Municipalité. Cette rencontre a débouché sur la pose de la rampe actuelle. Cette rampe était de seconde main, mais répondait partiellement à leur demande.

Nous constatons aussi la vétusté de l'équipement aujourd'hui sur notre territoire. En effet, la rampe actuelle des Abériaux ne peut plus être considérée comme une installation praticable au vu de son état et ce malgré les réparations d'urgence effectuées. Elle est dangereuse pour les utilisateurs et n'offre que très peu de flexibilité.

N'ayant pas d'autre aménagement, à l'exception de la rampe des Abériaux, les jeunes ont dû se rabattre sur la cour du collège de la Combe où ils utilisent bordures, escaliers, mobiliers urbain, etc... D'une part, ce lieu n'offre pas la sécurité requise et à long terme. D'autre part, cette utilisation inadéquate dégrade les installations publiques.

3. Projet d'équipement

Lors de visites sur les lieux, des discussions ont été entreprises avec les jeunes, leur demande était claire quant à la sorte de structure et aux genres d'éléments que devait avoir le skate Park. Ceci dans un souci qu'il puisse être utilisé par différente tranche d'âge.

Le lieu a aussi fait l'objet de réflexion, malheureusement la commune ne dispose pas d'autres terrains que celui du site des Abériaux pour cet aménagement. D'autre part, il lui a semblé cohérent de regrouper sur un seul site les activités sportives (foot, voile, etc...).

Lors de l'aménagement d'un nouveau skate Park, deux grandes tendances s'affrontent :

- Les skate Park "hors sol" constitués d'une surface de roulement généralement en bitume sur laquelle différents éléments (rampe, rails, bowl, etc...) métalliques, en béton préfabriqué ou en bois sont implantés en fonction de parcours prédéfinis.
- Les skate Park "intégrés" en béton qui forment un tout indissociable et dans lesquels les différents éléments sont directement coulés et construits dans la masse de béton. Ils se composent que d'une seule et unique surface uniforme. De tels skate Park sont quasiment fabriqués "sur mesure".

Après une étude comparative, le choix s'est porté sur une variante à mi-chemin entre les deux.

De par son ouverture, ses différentes hauteurs et sa combinaison avec l'aire de Street, ce Bowl offre des trajectoires et utilisations très variés et presque illimités; il peut par exemple être utilisé en circuit fermé ou en circuit ouvert, rejoignant l'aire de Street, ou encore en tant que "Mini rampe" dans la partie la plus basse. Le béton permet d'obtenir une surface de roulement extrêmement lisse. La sensation de glisse qu'un tel revêtement procure est inégalable. En outre, les différentes rampes étant elles-mêmes réalisées et intégrées dans le béton, la transition entre le sol et l'élément se fait en douceur et sans secousses;

Le fait que les rampes et les autres engins soient coulés dans la masse évite qu'ils soient déplacés et mis en scène dans des configurations non souhaitées, voire parfois dangereuses.

Pour une bonne harmonisation du projet dans son environnement, une arborisation est prévue.

4. Coût du projet

Dans le cadre de ces travaux d'aménagement, afin d'obtenir un descriptif des coûts potentiels, trois offres ont été demandées.

Devis général des travaux

	Montants T.T.C	Totaux
A. Travaux liés à la fabrication & construction du skate Park		
Conception, préparation et création des plans		
Fourniture & mise en place tout-venant		
Compactage des surfaces		
Treillis d'armatures posés sur taquet plastique		
Façon de coffrage diverses		
Fourniture et mise en place de béton		
Talochage des surfaces incurvées ou en pente		
Total		CHF 144'804. --
B. Partie gros œuvre – liée à la préparation, aménagement et remise en état du terrain		
Installation de chantier, transport, etc...		
Décapage de la terre végétale		
Creuse et évacuation des terres		
Fourniture et mise en place d'une natte géotextile en fond de fouille		
Façon d'un puits perdu pour évacuation des eaux de surfaces		
Fourniture & mise en place de boulet autour du skate Park		
Remise en place de terre végétale autour du skate Park		
Total		CHF 21'288.--

C. Plus-values

Démontage et évacuation de l'ancienne rampe	CHF	4'320.--	
Barrière de protection (env. 110 m ²)	CHF	16'275.--	
Total			CHF 186'687.--

Total des travaux	CHF 186'687.--
--------------------------	-----------------------

D. Aménagement paysagers

Arborisation	CHF	3'313.--	
Total			CHF 3'313.--

E. Frais divers

Frais d'enquête	CHF	2'000.--	
Divers et imprévus (env. 10%)	CHF	18'000.--	
Total			CHF 20'000.--

MONTANT TOTAL TTC	CHF 210'000.--
--------------------------	-----------------------

5. Subsidés

Les installations destinées à améliorer l'infrastructure sportive, construites et financées par les pouvoirs publics, peuvent faire l'objet d'un subside de la part du **Fonds du Sport Vaudois** pour autant qu'elles répondent aux critères demandés. L'octroi pour les modules et éléments de sécurité pourrait être d'environ 30%.

Un courrier a été envoyé à la Société de Développement pour solliciter une éventuelle participation. Cette dernière a accepté de participer au financement du skate Park.

6. Planning et divers

Le début des travaux est prévu au mois de juin 2013. En effet, il est préférable de construire hors période de gel et de neige ceci pouvant altérer la qualité du béton et prolonger le temps de construction.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis municipal No 30/13 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 210'00.-- destiné à la création d'un skate Park en béton aux Abériaux.
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le préavis municipal No 30/13 concernant la demande d'un crédit d'investissement de CHF 210'000.-- destiné à la création d'un skate Park en béton aux Abériaux.
2. d'accorder un crédit de CHF 210'000.-- pour le financement de ces travaux, Subventions non déduites.
3. d'amortir ce montant en 15 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 25 février 2013, pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

François Bryand

Daniel Kistler

Annexes : - Motion déposée le 12 juin 2012
- Images de synthèse, plans